

## PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES

---

Le bilan de compétences comprend 3 phases distinctes.

Une **phase préliminaire** (≈ 2h) qui consiste à vous recevoir dans un premier temps en entretien préalable, afin de vous informer sur le contenu du bilan, la durée, les outils utilisés et de recueillir vos besoins et vos attentes. Un devis gratuit vous est remis.

NB : cet entretien est réalisé avant le bilan de compétences proprement dit.

La phase préliminaire est ensuite composée du « 1<sup>er</sup> entretien de suivi », lors duquel vous êtes reçu(e) par le consultant dédié. Ce dernier reprend alors les éléments abordés lors de l'entretien préalable pour confirmation et vous explique plus précisément la démarche.

Une **phase d'investigation** (≈ 21h) vous permettant d'analyser vos motivations et intérêts professionnels / personnels, de tirer profit de votre expérience, d'identifier vos compétences acquises et de définir un projet professionnel réaliste et réalisable. Ce travail est réalisé au moyen d'outils d'orientation professionnelle, d'exercices et d'échanges avec votre consultant.

2 temps durant cette phase d'investigation :

- Travail sur soi : ≈ 6h (via l'outil d'évaluation psychologique) – 3 entretiens de 2h environ
  - 1<sup>er</sup> entretien : découverte de votre type psychologique
  - 2<sup>ème</sup> entretien : dynamique des fonctions psychologiques
  - 3<sup>ème</sup> entretien : associations de préférence

Entre chaque séance, vous devez réfléchir sur ce qui a été dit, faire une mini synthèse de ce que vous avez retenu et de ce que cela vous a apporté.

- Travail sur les compétences : ≈ 15h (via le livret contenant les « 3 étapes »)  
A l'issue du 3<sup>ème</sup> entretien relatif au « travail sur soi », le consultant vous remet un livret comprenant les « 3 étapes du bilan de compétences » :
  - 1<sup>ère</sup> étape : tirer profit de votre expérience professionnelle
  - 2<sup>ème</sup> étape : identifier vos compétences acquises
  - 3<sup>ème</sup> étape : définir et construire un projet professionnel

L'idée est de vous faire travailler chaque étape progressivement. Le consultant vous explique ce qu'il attend de vous, la manière dont vous devez procéder pour préparer ces 3 étapes et notamment la manière dont vous devez répondre aux questions posées. Le consultant laisse libre court à un travail sur informatique ou sur un cahier que vous apportez à chaque séance. Chaque entretien est alors destiné à débriefer le travail que vous aurez réalisé en amont.

Une **phase de conclusion** (≈ 1h) dont l'objectif est d'identifier les démarches à entreprendre afin de concrétiser votre projet. Une synthèse vous est alors remise en fin de bilan. Vous en êtes le (la) seul(e) destinataire. Le consultant vous remet également l'article R.6322-59 du code du travail pour vous informer de la destruction des documents dans les délais réglementaires. Enfin, un questionnaire de satisfaction vous est transmis afin que vous puissiez donner votre avis sur la prestation dispensée.